



AITA/IATA asbl

31^e Congrès Mondial

Monaco 2013

Volume 2

Sommaire

Minutes de la 30 ^e Assemblée générale	Page 2
Bureau exécutif et collège des Représentants de l'AITA/IATA asbl.....	Page 13
Représentations des membres du Conseil entre 2011 et 2013	(volume 2A)
Adhérents actuels de l'AITA/IATA asbl et nouvelles adhésions soumises à ratification en AG	Page 14
Rapport du Comité permanent pour l'Enfance et la Jeunesse (2011 - 2013)	Page 15
Ratification de la cooptation Secrétaire anglophone intérimaire jusqu'en 2015.....	Page 18
Documents financiers :	
Rapport de l'Auditeur 2011	(volume 2A)
Rapport de l'Auditeur 2012; compte d'exploitation et bilan pour 2011 – 2012... Page 19	
Rapport financier 2011 par le trésorier démissionnaire Tom de Rooij.....	Page 24
Rapport 2012 par la Trésorière par intérim Mary Pears	Page 26
Budgets pour 2013 and 2014	(volume 2A)
Proposition par les Présidents des CEC, CIFTA et NEATA pour la création d'un Forum Européen du Théâtre Amateur(EFAT).....	Page 27
Proposition du Conseil de l'AITA/IATA de modification du Règlement intérieur: modifications aux Articles 14.f, 19, 24 et 36.....	Page 28
Règlement intérieur avec les modifications aux Articles 14.f, 19, 24 et 36.....	Page 29
Proposition du Conseil de l'AITA/IATA asbl de revoir la liste de référence pour le niveau des cotisations et des souscriptions	(volume 2A)
Proposition du Conseil de l'AITA/IATA asbl de modifier les cotisations des Centres nationaux et des Affiliés	(volume 2A)
Proposition du Conseil de l'AITA/IATA asbl de nommer Jacques Lemaire Président d'Honneur (francophone)	Page 38
Appel à candidatures pour l'accueil d'un Congrès mondial de l'AITA/IATA asbl et du Festival International de Théâtre qui lui est associé : Procédures de candidature	(volume 2A)
Offre de la Belgique flamande d'accueillir le 32 ^e Congrès Mondial de l'AITA/IATA asbl et le Festival International du Théâtre en 2015	(volume 2A)

**Association Internationale du Théâtre Amateur
International Amateur THEATRE Association
Asociación Internacional del Teatro de Arte**

AITA/IATA asbl
46, rue de Flandre, Bruxelles, Belgique

**MINUTES de la 30^{ème} Assemblée Générale
Tromsø (Norvège), 17 – 18 juillet 2011**

Minutes officielles :

Ordre du jour de la 30^{ème} Assemblée Générale

- 1) Ouverture officielle de la 30^{ème} Assemblée Générale
 - 2) Introduction et message de bienvenue du Président de l'AITA/IATA asbl
 - 3) Election du Président de la 30^{ème} Assemblée Générale Vote de l'A.G.
 - 4) Désignation du Comité des scrutateurs (3 personnes) Vote de l'A.G.
 - 5) Ordre du jour de l'Assemblée Générale
 - 6) Appel des membres présents et confirmation des droits de vote
 - 7) Ratification des nouveaux membres 2009-2010 Vote de l'A.G.
 - 8) Collecte des questions écrites aux candidats à l'élection au Bureau Exécutif
 - 9) Nomination du Comité de rédaction (3 personnes) Vote de l'A.G.
 - 10) Approbation des minutes de la 29^{ème} Assemblée générale Vote de l'A.G.
 - 11) Présentation des représentants des Organisations Internationales de théâtre en relation avec l'AITA/IATA asbl
 - 12) Rapport d'activités du Conseil pour la période 2009-2011
 - a) Conseil
 - b) Comité pour l'Enfance et la Jeunesse
 - 13) Approbation du rapport d'activités Vote de l'A.G.
 - 14) Rapports des Comités régionaux et Centres de services
 - a) Activité générale
 - b) Adoption des nouvelles constitutions des régions Vote de l'A.G.
 - c) Adoption des modifications des constitutions des régions Vote de l'A.G.
 - 15) Rapports du trésorier et de l'Auditeur sur les comptes 2009-2010 Vote de l'A.G.
 - a) Fonds de solidarité
 - b) Fonds pour la Culture et l'Education
 - 16) Message de départ du président sortant
 - 17) Préparation des élections : Déclarations d'intention
 - a) de la candidate au secrétariat anglophone
Anne Gilmour
 - b) du candidat à la Vice – Présidence :
Roger Ellis
 - 18) Elections Vote de l'A.G.
 - 19) Annonces des représentants régionaux élus au Conseil Ratification par l'A.G.
- L'Assemblée Générale est ajournée pour permettre aux membres sortant du Bureau Exécutif et du Conseil de se retirer et d'être remplacés par les membres nouvellement élus.
L'Assemblée Générale reprend avec le nouveau Bureau Exécutif et le nouveau Conseil.*
- 20) Orientations et plan d'actions par la nouvelle présidente Vote de l'A.G.

21) Cotisation des membres Souscription des Associés 2010-2011	Vote de l'A.G.
22) Budget pour 2010-2011	Vote de l'A.G.
23) Propositions soumises pour considération à l'Assemblée Générale	Vote de l'A.G.
24) Sélection du candidat à l'accueil du 31 ^{ème} Congrès/AG en 2013	Vote de l'A.G.
25) Annonce du 12 ^{ème} Festival Mondial de Théâtre d'Enfants à Sydney (2012) Australie	
26) Annonce du 2 ^{ème} Festival Mondial de Théâtre de Jeunes à Tallinn (2011) Estonie	
27) Appel à propositions préliminaires pour accueillir le Congrès en 2015	
28) Clôture de la 30 ^{ème} Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl	

1) Ouverture officielle du 30^e Congrès Mondial

Le Congrès s'ouvre par une allocation de bienvenue de Svein J. Svensson, président du conseil d'administration du Conseil norvégien du théâtre, qui souhaite aux délégués et aux observateurs un séjour fructueux à Tromsø. M. Arild Hausberg, maire de Tromsø, accueille également chacun au nom de la ville de Tromsø.

2) Introduction et message du président mondial de l'AITA/IATA asbl

Le président Paddy O'Dwyer demande une minute de silence en souvenir de la princesse Antoinette de Monaco, une grande amie du monde du théâtre amateur, et de toutes les personnes qui ont souffert de la tragique catastrophe au Japon.

Il transmet les salutations et les meilleurs vœux du Secrétaire général de l'ITI à tous les participants et prononce l'ouverture du Congrès.

3) Élection du président indépendant du 30^e Congrès mondial

Le Président propose, au nom du Conseil et du Bureau exécutif de l'AITA/IATA asbl, Patrice Cellario, pour être le président de séance du 30^e Congrès mondial.

Approuvé à l'unanimité

Le président de séance remercie les délégués pour leur confiance et explique qu'il présidera l'assemblée générale en français. Il fait remarquer une petite correction aux articles 21, 22 et 23 sur les années de budget, et l'ordre du jour est approuvé.

4) Nomination du comité de scrutateurs (3 personnes)

Le président fait un appel de candidatures au Comité des scrutateurs et annonce les nominations du Conseil :

- Kristian Hald Jensen, Danemark
- Gabrielle Croke, Irlande
- Svein J. Svensson, Norvège

Approuvé à l'unanimité

5) Ordre du jour de l'Assemblée générale

Le Président soumet l'ordre du jour pour approbation, ordre du jour détaillé dans les documents du Congrès, volume 1.

Approuvé à l'unanimité

6) Appel nominal des membres présents et confirmation des droits de vote

Des délégués de 27 centres nationaux sont présents et il y a 8 procurations.

TOTAL DES VOTES : 163

Argentine - 6 voix par procuration donnée à la Norvège; Aruba - 2 voix par procuration aux Pays Bas; Autriche - 6 voix par procuration au BDAT Allemagne ; Belgique Flamande - 3 voix ; Croatie - 6 voix ; Cuba - 6 voix par procuration à la Finlande ; République Tchèque - 6 voix ; Danemark - 6 voix ; Estonie - 6 voix par procuration au Danemark ; Iles Féroé - 2 voix ; Finlande - 6 voix ; France - 6 voix ; Allemagne BAG - 3 voix ; Allemagne BDAT - 3 voix ; Royaume Uni - 6 voix ; Hongrie - 6 voix par procuration à la République Tchèque ; Islande - 6 voix ; Irlande - 6 voix ; Italie - 6 voix, Japon - 6 voix ; Lettonie - 6 voix ; Lituanie - 6 voix ; Ex République Yougoslave Macédoine - 6 voix par procuration à la Belgique flamande ; Monaco - 6 voix ; Pays Bas - 6 voix ; Norvège - 6 voix ; Russie - 6 voix ; Afrique du Sud - 6 voix par procuration aux USA ; Suède - 6 voix ; Suisse - 6 voix ; USA - 6 voix

Le président déclare le quorum atteint et encourage les associés à prendre la parole et poser des questions.

7) Ratification des nouveaux membres 2009-2011

Le Président annonce une demande de l'Indonésie, reçue deux semaines auparavant, soutenue par le Comité régional asiatique.

Acceptée à l'unanimité comme membre affilié

L'Assemblée générale souhaite la bienvenue au nouveau membre.

8) Appel à des questions écrites aux candidats à l'élection au Bureau exécutif

Le président rappelle aux délégués qu'ils peuvent soumettre des questions écrites aux candidats par l'intermédiaire de la présidence avant les déclarations orales d'intention des candidats. Des questions pourront être également posées aux candidats, depuis la salle, après leurs déclarations orales d'intention. Des questions posées au vice-président par le Centre national de Monaco sont remises au président.

9) Nomination du Comité de rédaction (3 personnes)

Le Président annonce les nominations du Conseil pour le Comité de rédaction :

- Janine Torreblanca, Suisse
- Richard Finch, Royaume Uni
- Pierre Cellario, Monaco

Nommés à l'unanimité

10) Approbation du procès-verbal de la 29^e Assemblée générale

Le président rappelle le procès-verbal imprimé dans les documents du Congrès, volume 2 et appelle des questions et commentaires.

Approuvé à l'unanimité

11) Présentation des représentants d'organisations internationales de théâtre - Organisations en relation avec l'AITA/IATA asbl

Aucun représentant d'autres organisations internationales de théâtre n'était présent. Le Président avait transmis les vœux de l'ITI, reçus plus tôt dans la matinée.

12) Rapport d'activité du Conseil pour 2009-2011

a) Conseil

Au nom du Conseil, le président Paddy O'Dwyer présente les activités du Conseil. Il se réfère au rapport écrit dans les documents du Congrès, volume 2 et met en lumière quelques points clés.

Quand il a pris la présidence, un point-clé était le site web, dont la nouvelle conception et la mise en place ont duré plus longtemps que prévu. Le bulletin électronique, En Bref, a été introduit à titre de substitut, mais il s'est révélé bien fonctionner et il continuera d'être diffusé à tous les membres.

Le Bureau exécutif de l'AITA/IATA avait discuté de l'importance et de l'influence majeure des nouveaux médias sociaux, que la nouvelle présidente avait soulignées dans sa déclaration de vision. Il était essentiel pour l'AITA/IATA, comme pour toute organisation, de tenir compte des nouveaux médias sociaux.

Les centres nationaux organisent de nombreux événements de théâtre et invitent les groupes de théâtre à jouer. En tant que président, il veut remercier tous les pays et toutes les organisations qui ont invité et hébergé le Bureau exécutif et le Conseil afin qu'ils puissent tenir leurs réunions. Il souligne combien un tel hébergement est essentiel et vital pour l'organisation et exprime sa gratitude. Il a été honoré de représenter l'AITA/IATA lors de ces événements, festivals, réunions et congrès.

Il souligne les bonnes relations avec l'UNESCO et remercie Jacques Lemaire pour son rôle essentiel de contact qui a maintenu une surveillance étroite des actualités et des développements à l'UNESCO.

De très bonnes relations ont été établies avec l'ITI, qui a également encouragé la coopération avec les organismes liés au théâtre. Chaque organisation doit garder son indépendance, mais il a été reconnu la nécessité d'une plus grande coopération.

Enfin, le Président fait référence à la situation financière de l'AITA/IATA, qui sera détaillée plus tard par le trésorier. La perte de la subvention suédoise a été une grande épreuve, mais il veut exprimer sa gratitude pour l'avoir eue. Il a été très difficile de décider de réduire le poste de l'administrateur à mi-temps et le Président exprime sa gratitude pour son dévouement et son travail pour préparer le Congrès et mettre à jour le site web.

Le Président remercie tous les participants pour la compréhension et la confiance qu'ils lui ont témoignées en tant que président et Paddy O'Dwyer est ovationné par les délégués à l'issue de sa déclaration.

La parole est donnée à la salle.

b) Comité permanent pour les enfants et la jeunesse (CPEJ)

Helle Hauger présente les activités du CPEJ. Le rapport écrit a été publié dans les documents du Congrès, volume 2, page 29. Elle souligne combien il est malheureux d'avoir à commencer son rapport par l'annonce de l'annulation du 2^e Festival mondial du théâtre de la jeunesse en raison des difficultés financières en Estonie.

L'AITA/IATA, le Comité permanent pour les enfants et la jeunesse, et le Centre national de l'Estonie regrettent qu'une telle décision malheureuse ait dû être prise.

Helle présente également ses excuses pour ne pas avoir une version en espagnol du DVD qu'elle veut montrer à l'Assemblée générale, mais elle espère que les interprètes seront en mesure de traduire. Elle explique l'importance des travaux du Comité, ainsi que des festivals de théâtre pour enfants qu'ils ont soutenus. Elle remarque en outre que le CPEJ a participé aux travaux du congrès Théâtre dans l'éducation.

Les directives des festivals pour enfants et la jeunesse ont été régulièrement révisées : elles ont été publiées sur le site web de l'AITA/IATA et se trouvent également dans les documents du Congrès. Ils ont aidé au développement de ces festivals.

Elle invite les délégués à prendre contact avec elle pour l'hébergement du 2^e Festival mondial du théâtre de la jeunesse. Aucune année n'a encore été fixée, il pourra donc se tenir à une date qui conviendra le mieux à un pays d'accueil.

Helle donne pour finir une vue d'ensemble du travail de préparation pour le Festival des enfants en Australie en octobre 2012.

La parole est donnée à la salle.

13) Approbation du rapport d'activité

La parole est donnée à la salle pour des questions et commentaires.

Approbation unanime du rapport d'activité.

14) Rapports des comités régionaux et des Centres de services

a) Activité générale

Des rapports écrits ont été reçus et publiés dans les documents du Congrès et le Président invite les représentants régionaux à s'exprimer devant le Congrès.

Comité régional Asie – ARC

Le rapport est présenté par le prof. Izumi Yoshida. Il explique à quel point Toyama est sauve et est heureux que la ville n'ait pas beaucoup souffert à la suite du séisme et du tsunami. L'événement le plus important depuis 2009 a été la réunion régionale de l'ARC en janvier 2011. Il informe également les délégués que les préparatifs pour le festival en Australie vont bon train et que le Comité de l'ARC offre son soutien aux organisateurs locaux.

Il présente l'Indonésie comme nouveau membre affilié de l'AITA/IATA et confirme que l'ARC appuie sans réserve son souhait de créer un Centre national. L'ARC travaille également à la création de centres nationaux de l'AITA/IATA en Chine et à Singapour.

Il distribue un dossier de bienvenue à PAT 2012 à Toyama, qui est leur premier festival. Quinze groupes étrangers seront invités. Tout le monde est bienvenu à Toyama.

Alliance régionale des Caraïbes – CARA

Zulema Armas Mojena salue l'Assemblée générale au nom de CARA et présente sa région aux délégués. Le nombre de jours de théâtre et de festivals locaux ont augmenté chaque année et elle met en lumière l'important 2^e Festival d'Amérique latine et des Caraïbes, Cuba et le festival des enfants, Aruba, qui ont été très réussis. Ils ont aussi célébré le 40^e anniversaire du théâtre MASCARUBA d'Aruba et le 20^e anniversaire du théâtre du groupe de théâtre cubain Colmenita. En dépit des difficultés, tous les pays ont été très actifs et la région a développé des canaux de communication, organisant des ateliers et autres événements.

Comité d'Europe Centrale – CEC

Prof. Josef Hollos présente le rapport qui est détaillé dans les documents du Congrès, volume 2. CEC, comme toujours, est une région très active, mais malgré les problèmes financiers de tous les pays et les défis à relever, des solutions ont dû être trouvées. Il remercie ses bons collègues qui ont quitté le Conseil du CEC - Mary Pears, Norbert Rademacher et Joke Elbers - pour leur travail assidu.

Conseil International des Fédérations Théâtrales d'amateurs Culture Latine – CIFTA

Nadia Barcoli informe les délégués que Jacques Lemaire est le président nouvellement élu du CIFTA. La structure du CIFTA est quasiment inchangée, mais avec de nouvelles personnes à bord. Leur site

web a une nouvelle conception et ils ont pris un nouveau logo. Le prochain festival officiel du CIFTA sera en Belgique en 2012, sur le thème de l'AILLEURS. Deux spectacles provenant d'autres comités régionaux seront invités. Le prochain Mondial du théâtre, Monaco, aura lieu en 2013.

Alliance régionale nord-américaine – NARA

Kathleen Maldonado parle de la fête nationale qui s'est tenue il y a quelques semaines et qui a été un événement très réussi. Le rapport détaillé se trouve dans les documents du Congrès, volume 3.

Alliance nord européenne du Théâtre Amateur – NEATA

Line Hauger présente le nouveau président de la NEATA, Hilmar Joensen, originaire des îles Féroé, qui a été élu la veille. Elle informe les délégués que le prochain Festival de la jeunesse NEATA se tiendra en 2012 au Danemark. Elle remercie chacun pour l'avoir soutenue pendant son mandat de présidente de la NEATA.

Alliance régionale sud-américaine – SARA

Oscar Rekovski remercie les organisateurs pour lui avoir donné la possibilité de participer à l'Assemblée générale de l'AITA/IATA en tant que représentant de l'Amérique du Sud. Il souligne que l'Argentine se prépare à une visite de représentants de l'AITA/IATA EB en octobre pour voir le lieu prévu pour le Festival mondial de théâtre et l'Assemblée générale en 2015.

Alliance régionale centraméricaine – CEARA

Aucun rapport n'est soumis par la CEARA.

Centre de service central européen – ECE

Norbert Rademacher évoque les 20 années de l'ECE à Lingen, la réussite du développement des réseaux européens et de nombreuses conférences et autres événements tenus et organisés par l'ECE. L'ECE a aidé à organiser les festivals pour enfants depuis 1999. Un livre sur ce sujet a été publié et des travaux de recherche ont été effectués. Malheureusement, l'ECE a dû fermer son bureau en juin 2011 en raison de difficultés financières. Il remercie tous ceux qui ont contribué aux travaux de l'ECE et ont participé aux événements. Il remercie très spécialement Anneliese Hanelt pour son travail et son dévouement. Il invite tout le monde à participer aux travaux d'une maison du théâtre européen nouvellement établie à Berlin.

b) Adoption de nouvelles constitutions régionales

Il n'y en a aucune.

c) Adoption des modifications apportées aux constitutions régionales

Les amendements à la Constitution du CIFTA ont été adoptés en 2009 à Monaco et ont été inclus dans les documents du Congrès, volume 2

Jacques Lemaire prend la parole pour expliquer les changements.

Approuvés à l'unanimité

15) Rapport du trésorier et rapport d'audit sur les comptes 2009-2010

a) Le Fonds de solidarité

b) Le Fonds pour la culture et l'éducation

Tom De Rooij, trésorier, fait son rapport sur les finances de l'AITA/IATA. Il fait remarquer qu'au cours de ces dernières années le monde de la finance a été bouleversé. La crise bancaire a été suivie par une crise économique et, en Europe, certains pays ne sont plus en mesure de faire face à leurs dettes. Ces problèmes macro-économiques ont un impact sur de nombreux citoyens et, malheureusement, également sur l'AITA/IATA, qui n'a qu'un petit budget annuel. Et parce que le budget est petit, chaque difficulté financière a un impact important.

Tom fait remarquer que le Bureau exécutif est très heureux et reconnaissant du fait que, malgré cette situation financière difficile, en 2009 et 2010, la Norvège a fourni à l'AITA/IATA un soutien financier. Malheureusement, la Suède a retiré son appui financier en 2010. Néanmoins, l'AITA/IATA veut remercier la Suède pour les nombreuses années de soutien qu'elle a données à l'organisation.

À la fin de 2010, le Bureau exécutif a réduit de moitié le temps de travail au bureau de Tallinn. Cela a été discuté ouvertement avec l'administrateur Ene Jürna et Tom veut particulièrement la remercier pour sa compréhension et sa collaboration en cette période difficile.

La perte de revenu signifie que l'AITA/IATA devra voler de ses propres ailes et devenir dépendante des recettes provenant des cotisations. Pour les années jusqu'à et y compris 2009, Tom montre les cotisations qui ont effectivement été reçues. Depuis 2010, le Bureau veut fournir des informations sur les recettes prévues et les revenus réels.

En 2010, pour les cotisations, l'AITA/IATA a reçu 24 085 euros alors qu'elle aurait dû recevoir environ 42 000 euros. Malheureusement, parce que tous les membres n'ont pas payé leurs cotisations, le déficit s'est élevé à 17 721 euros. Il s'agit d'une somme dont l'AITA/IATA a désespérément besoin pour maintenir l'organisation financièrement saine.

Malgré tout, Tom veut féliciter les membres pour leur loyauté financière envers l'AITA/IATA.

Il signale que, malgré les turbulences financières, il a été décidé que, dans la mesure du possible, l'AITA/IATA pourra satisfaire les demandes adressées au **Fonds pour l'éducation et la culture**. Les demandes qui ont été acceptées sont toutes dans les règles. Il fait remarquer qu'en 2009, en raison de cette décision, un dépôt a été effectué dans le fonds.

En ce qui concerne le **Fonds de solidarité**, le Conseil de l'AITA/IATA examinera la meilleure façon de procéder avec les réserves de ce fonds ainsi que le fonctionnement du fonds.

Tom fait remarquer que les actifs de l'AITA/IATA sont restés plus ou moins les mêmes au cours des deux dernières années. Le Bureau a décidé de faire en sorte que des fonds soient immédiatement accessibles, même si moins d'intérêts seront produits. Le monde financier change rapidement, et il est souhaitable de conserver l'actif de l'organisation aussi fluide que possible. Ces actifs sont dans différentes banques dans différents pays pour s'assurer que l'accessibilité des fonds est certaine. Pour le moment, l'AITA/IATA a des comptes bancaires en Estonie, en Belgique et dans les Pays-Bas.

Avec le rapport du trésorier, l'AITA/IATA veut donner un aperçu sur les dépenses que les membres du Bureau engagent à leurs propres frais en participant à des festivals, des réunions et autres événements. Le Bureau est reconnaissant aux organisations qui ont été disposées à supporter ces coûts, ainsi qu'à un certain nombre de membres du Bureau qui financent personnellement leurs voyages et leur hébergement.

Malgré les problèmes financiers, l'AITA/IATA a été en mesure de clôturer les deux exercices financiers avec un résultat positif. Même s'il est satisfaisant d'être capable d'obtenir ce résultat, il est important de rester vigilant. Il fait remarquer qu'avec l'aide des membres, l'AITA/IATA pourra regarder l'avenir de façon modérément positive. Il est de l'intérêt de tous que les membres de l'AITA/IATA comprennent que le bon fonctionnement continu de l'AITA/IATA devient de plus en plus tributaire de ses propres revenus, c'est-à-dire des cotisations.

Approbation unanime des rapports du trésorier et de l'auditeur

16) Déclaration d'adieu du président sortant

Le président Paddy O'Dwyer fait référence à sa déclaration complète publiée dans les documents du Congrès. Il remercie chacun pour son soutien, pour les événements auxquels il a assisté et pour ceux

auxquels il n'a pas pu assister. Il remercie le Bureau exécutif et le Conseil pour leur confiance. Il mentionne quelques points forts et résultats, en particulier le protocole d'accord avec IDEA en 2009, et les bonnes relations établies avec d'autres organisations de théâtre, y compris AMATEO et EDERED.

Il présente ses vœux à tous et souhaite bonne chance à Merja, la nouvelle présidente.

17) Préparation des élections

Le Président présente la procédure d'élection.

Déclarations d'intention des candidats au Bureau exécutif

a) Secrétaire anglophone Anne Gilmour

Anne fait référence à sa déclaration d'intention imprimée dans les documents du Congrès. Elle fait remarquer qu'elle y décrit ses aspirations pour le rôle et pour le travail, qu'elle prévoit de faire au cours des prochaines années. Elle remercie Paddy pour son soutien et exprime son souhait de travailler avec Merja comme nouvelle présidente.

Il n'y a pas de questions.

b) Vice-président Roger Ellis

Roger Ellis commence son discours par une présentation PowerPoint « Bonjour de la NARA et des États-Unis ». Il dit que c'est un honneur de se présenter comme candidat au poste de vice-président de l'organisation. Il parle de son expérience et de ses réalisations professionnelles, de son implication dans le travail de la NARA et du Comité de développement artistique d'AITA/IATA.

Il estime qu'il pourra apporter beaucoup d'expérience et aider la nouvelle présidente à atteindre les objectifs de l'organisation. Il souligne le rôle des représentants régionaux, du site web, de la newsletter et des questions artistiques. Il suggère que certaines personnes pourraient être nommées ambassadeurs de l'AITA/IATA pour promouvoir l'association.

Il promet de travailler très dur pour que tous les plans soient mis en œuvre et que tout se passe bien. Il veut promouvoir la diversité culturelle, travailler avec le site web et le développer davantage, et entretenir le débat sur des questions artistiques.

Il n'y a pas de questions

18) Élections

Le président indépendant a invité le Comité des scrutateurs pour une séance d'information sur la façon d'organiser les élections.

Annnonce du résultat des élections par le comité des scrutateurs

a) Secrétaire anglophone

Total des votes : 163

Anne Gilmour

Pour : 162

Abstention : 1

Contre : 1

b) Vice-président

Total des votes : 163

Roger Ellis

Pour : 107

Contre : 42

Blanc : 1

Abstention : 13

19) Annonces des représentants régionaux élus au Conseil - ratification de l'Assemblée générale

Représentant au conseil pour le CEC

Josef Hollos

Représentant au conseil pour le CIFTA

Nadia Barcoli

Représentant au conseil pour le NARA

Kathleen Maldonado

Représentant au conseil pour le NEATA

Steinar Arnesen

L'Assemblée générale est ajournée pour permettre aux membres sortants du Bureau exécutif et du Conseil de quitter le groupe et d'être remplacés par les membres nouvellement élus.

L'Assemblée générale a repris avec le nouveau Bureau exécutif et le nouveau Conseil.

20) Exposé de la vision stratégique et du plan de travail de la nouvelle présidente

Merja Laaksovirta prend la parole en tant que nouvelle présidente de l'AITA/IATA. Elle félicite Anne Gilmour réélue secrétaire anglophone et le nouveau vice-président Roger Ellis.

Elle présente sa vision pour l'avenir qui est également imprimée dans les documents du Congrès, volume 2. Elle souligne que les comités régionaux auront un rôle essentiel pour impliquer les pays aux travaux de l'AITA/IATA. Il ne s'agit pas que de représentation, mais aussi de la nécessité de diffuser des informations et de recruter de nouveaux membres.

Elle note que le Secrétariat travaille maintenant avec un horaire réduit et que l'ECE à Lingen a été fermée. Elle remercie l'ECE, Norbert Rademacher et Anneliese Hanelt pour leur travail et leur dévouement. La communication interne entre les Centres régionaux et les Centres nationaux est un autre domaine, qui doit être amélioré. Une bonne communication externe est vitale et les nouvelles technologies offrent des possibilités nouvelles et passionnantes.

Il est important d'identifier des ambassadeurs de l'AITA/IATA pour représenter l'organisation dans le monde et diffuser actualités et informations. Il est important que l'AITA/IATA soit vue dans tous les continents et qu'elle soutienne les activités régionales et nationales.

L'analyse SWOT qui a été effectuée nécessite plus de développement pour identifier les forces et les faiblesses de l'organisation. Le théâtre améliore la qualité de vie des gens : c'est un développement artistique et inclusif et les valeurs artistiques sont toujours tellement importantes. Un papier sur ce sujet a été préparé par le Conseil et se trouve dans les documents du Congrès.

Les médias sociaux sont une autre façon de promouvoir les valeurs artistiques, et un cours en ligne, présenté par *Teemu Ojala*, destiné aux directeurs de théâtre amateur, sera lancé au début de l'année prochaine. Il est à l'essai en Finlande et sera disponible en trois langues sur le site web de l'AITA/IATA d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne la situation financière, tous les membres doivent comprendre leurs obligations. AITA/IATA est reconnaissante à la Suède et à la Norvège pour leur soutien au fil des ans. La Norvège continuera à allouer des fonds pour le Fonds de solidarité (surtout pour les pays du tiers monde, mais les décisions seront prises au cas par cas).

Merja pense qu'il est nécessaire de revoir le système de catégories des cotisations et de faire des mises à jour ou des modifications pour refléter la nouvelle situation financière mondiale. Les dispositions financières pour le Secrétariat seront examinées immédiatement après le Congrès.

Merja signale que les critères et les procédures pour le Fonds éducation et culture doivent également être reconsidérés. Il faut chercher d'autres sources de financement pour les projets et événements.

Elle remercie Paddy pour le temps où ils ont travaillé ensemble et remercie également tous les anciens présidents qui l'ont formée pendant des années – Thomas Hauger, Jacques Lemaire, Leo Tromp.

21) Cotisations et abonnements associés pour 2011 – 2012

Présentation de Tom De Rooij, trésorier de l'AITA/IATA. Il prend note que le Conseil a décidé que les cotisations et les taux d'abonnement d'associés doivent rester inchangés. Aucune modification n'a été apportée depuis 2005.

Aucun changement décidé à l'unanimité

22) Budget pour 2011-2012

Le budget est présenté par Tom De Rooij, trésorier, AITA/IATA. Il fait remarquer que le budget se trouve dans le livre du Congrès.

Pas de questions.

Approbation unanime du budget

23) Propositions soumises pour examen par l'Assemblée générale

Présentation faite par **Jacques Lemaire**

Jacques fait remarquer que les propositions se trouvent dans le livre du Congrès, et il explique les modifications mineures nécessaires pour faciliter les statuts.

Aruba et les îles Féroé – sont des territoires autonomes

Article 18.F. Le deuxième paragraphe. Les 2/3 du Conseil doivent être présents afin d'avoir le pouvoir de prendre des décisions.

L'article 35 est introduit avec des formules mathématiques

Article 5 B – approuvé à l'unanimité

Article 18 – approuvé à l'unanimité

Article 35 – approuvé à l'unanimité

Les modifications aux statuts telles que proposées par le Conseil

sont adoptées à l'unanimité [*]

24) Accueil du 31^e Congrès mondial AITA/IATA asbl et Assemblée générale 2013

Pierre Cellario déclare qu'il est heureux et honoré d'inviter tout le monde à Monaco. Le Studio Monaco organisera le prochain Congrès mondial et le Mondial du théâtre en août 2013.

Approuvé à l'unanimité

25) Festival mondial du théâtre des enfants en Australie 2012

Helle Hauger, la coordonnatrice du Comité permanent pour les enfants et la jeunesse, annonce le prochain Festival mondial du théâtre des enfants qui se tiendra en Australie, à Sydney, **5 – 9 Novembre 2012**. Elle informe les délégués que 15 groupes de théâtre seront invités pour des représentations en plein air ne durant pas plus de 40 minutes. Elle est heureuse de pouvoir dire que tous les préparatifs vont bon train et que le CPEJ a de bons contacts avec les organisateurs.

Quelques questions sont soulevées au sujet de la sûreté et la sécurité du lieu, de la protection et du bien-être des enfants en Australie. Plus d'informations sur l'événement sont également demandées.

26) Festival mondial de théâtre de la jeunesse, Estonie 2011

Suite à l'annulation du Festival mondial, il n'y a pas de discussion.

27) Appel à propositions préliminaires pour accueillir le Congrès en 2015

Oscar Rekovski, représentant de la SARA, présente un DVD pour illustrer la proposition de l'Argentine d'accueillir le Congrès à La Plata, à l'est de Buenos Aires.

28) Clôture de la 30^e Assemblée générale de l'AITA/IATA asbl

La présidente Merja Laaksovirta reçoit une « chaine de fonction » protocolaire, qu'elle portera lors de ses fonctions officielles.

Elle remercie tout le monde, les délégués, Patrice Cellario en tant que président de l'Assemblée générale, Paddy pour tout ce qu'il a fait pour l'Association, non seulement en tant que président, mais aussi comme acteur, expert de théâtre jeunesse, président du Comité pour les enfants et la jeunesse.

Elle remercie la Norvège, Tromsø, le maire, Svein, Christin, Rune et tous les bénévoles et organisateurs, le Centre National de la Norvège, HATS, les troupes de théâtre et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement et au succès de ce Festival.

Elle présente le Forum prévu pour le lendemain et invite chacun à participer et échanger sur les défis de l'AITA/IATA. Le conférencier principal sera Kristian Have

Le Congrès et l'Assemblée générale sont officiellement déclarés clos.

Minutes prises par Ene Jürna,

Secrétaire administrative de l'AITA/IATA

Acceptées par le Bureau exécutif.

[*] le texte complet du règlement intérieur incluant les modifications a été publié dans le Vol. 1 que vous avez déjà reçu

AITA/IATA asbl CONSEIL 2011 – 2013

Bureau exécutif :

Président	Merja Laaksovirta (Finlande)
Vice Président	Roger Ellis (USA)
Trésorier	Tom de Rooij (Pays Bas) (jusqu'en nov. 2012)
Trésorier intérimaire (coopté)	Centre irlandais AITA/IATA. (nov. 2012 à août 2013 (sans droit de vote)
Secrétaire anglophone	Anne Gilmour (G.B.) (jusqu'en mars 2013)
Intérimaire (coopté)	Aled Rhys-Jones (G.B.) (sans droit de vote jusqu'à l'AG 2015)
Secrétaire francophone	Jacques Lemaire (France)
Secrétaire hispanophone	Guillermo Rodoni (Argentine)
Coordinatrice Enfance et jeunesse	Helle B. Hauger (Danemark)

Collège des Représentants :

ARC - Asie	Yoshida Izumi (Japon)
NEATA – Europe du Nord	Steinar Arnesen (Norvège)
CIFTA - Conseil International des Fédérations de Théâtre Amateur de culture latine	Nadia Barcoli (Monaco)
CEC – Europe centrale	Josef Hollos (Autriche)
NARA – Amérique du nord	Kathleen Maldonado (USA)
CARA - Caraïbes	Zulema Armas (Cuba)
SARA – Amérique du sud	Oscar Andres Rekovski (Argentine)
CEARA – Amérique centrale	(pas de représentant)

AITA/IATA asbl REUNIONS DU BUREAU EXECUTIF ET DU CONSEIL 2011 – 2013

Depuis le dernier congrès mondial à Tromsø, 2011 Bureau Exécutif de l'AITA/IATA asbl s'est réuni quatre fois :

- Juillet 2011 Tromsø, Norvège
- Février 2012 Villers lès Nancy, France
- Octobre 2012 Midland, Texas
- Février 2013 Berlin, Allemagne
- Août 2013 Monaco - le BE se réunira un jour avant l'Assemblée Générale

Depuis le dernier congrès mondial à Tromsø, 2011 le Conseil de l'AITA/IATA asbl s'est réuni cinq fois:

- Juillet 2011 Tromsø, Norvège
- Février 2012 Villers lès Nancy, France
- Octobre 2012 Midland, Texas, USA
- Février 2013 Berlin, Allemagne
- Août 2013 Monaco – le Conseil se réunira un jour avant l'AG

Les prochaines réunions du Bureau Exécutif de l'AITA/IATA asbl et du Conseil auront lieu à l'issue du Congrès mondial et de l'Assemblée générale à Monaco, le 26 août 2011.

ADHERENTS DE L'AITA/IATA asbl

**Quelques chiffres à propos des membres de l'AITA/IATA asbl :
(au 24 juin 2013)**

• Centres nationaux	33	dont 28 ont payé ou obtenu une exonération en 2013 ^A
• Membres affiliés	6	dont 2 ont payé en 2013 ^B
• Associés	14	ayant payé en 2013

^A 4 autres pays ont payé en 2012 (mais pas encore en 2013) ; un autre pays a demandé une exonération en 2012 mais ne s'est pas manifesté en 2013.

^B Depuis mi- 2009, un pays a payé en 2009 mais ne s'est plus manifesté depuis ; un autre pays a payé en 2011, sans nouvelle depuis ; un pays a payé en 2012 mais pas en 2013 ; un pays a obtenu une exonération en 2013;

NOUVELLES DEMANDES D'ADHESION POUR 2011 – 2013 SOUMISES A RATIFICATION LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE DE MONACO

Les demandes d'adhésion peuvent encore être enregistrées (sujettes à approbation par le Conseil) entre la publication de ces documents du Congrès et l'ouverture de l'Assemblée générale. Dans ce cas une liste à jour sera présentée à l'Assemblée générale

Centres nationaux :

Aucun Membre affilié n'a fait la demande

Membres affiliés :

Zimbabwe: Washington Masenda

Pologne: The Graj! Foundation

Uganda: Tender Talents

Associés :

Depuis Octobre 2012, plus de 20 organisations ou individus ont contacté le secretariat pour rejoindre. Les adhésions d'Associés sont validées par le Conseil.

RAPPORT DU COMITE PERMANENT POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE (CPEJ)

D'une certaine façon, il est difficile d'écrire ce rapport et d'une autre façon, ce n'est pas si difficile. Difficile parce que je dois mentionner l'annulation du 12^e Festival Mondial de Théâtre pour Enfants en Australie et pas difficile parce que le rapport informe aussi sur les deux prochaines éditions des Festivals Mondial du Théâtre pour Enfants, et que nous pouvons constater que l'annulation n'a cette fois provoqué ni l'écroulement ni la disparition de ce merveilleux événement de l'AITA / IATA.

L'annulation de la 2e édition du Festival Mondial de Théâtre Jeunesse à Tallinn peu de temps avant le congrès à Tromsø était déjà difficile à comprendre. Malgré cela, nous étions convaincus que le 12^e Festival Mondial de Théâtre pour Enfants allait bien avoir lieu en Australie à l'automne 2012. Nous n'avions pas vraiment de raisons de douter de la tenue de ce festival - mais très peu de temps après Tromsø, l'Australie annonçait son intention de retirer leur offre d'accueil. Il n'y avait rien que nous pouvions faire au niveau de notre comité pour empêcher que cela se produise, et rien dans l'avenir ne pourra empêcher qu'une telle annulation ne se reproduise - nous devons faire confiance et toujours croire même s'il y a eu dans le passé des expériences antérieures négatives avec certains organisateurs de festivals.

Le Comité permanent pour les enfants et les jeunes (CPEJ)

Le Comité est un groupe de travail pratique avec quelques rencontres. Quand nous nous rencontrons, beaucoup de questions pratiques doivent être résolues et de nouvelles idées sont examinées dans le but de créer différents événements. Le coordinateur de ce comité définit la politique générale et participe aux réunions de BE et de Conseil. Tous les membres du comité sont des praticiens dans les domaines du théâtre et du théâtre pour les enfants et les jeunes (ils/elles sont aussi membres d'autres comités dans ce domaine):

- apprendre aux enseignants à travailler le théâtre avec des enfants au nom de l'AITA/IATA
- diriger les jeunes et la création d'ateliers de théâtre internationaux pour enfants au nom de l'AITA/IATA
- voyager et donner des conférences sur l'impact de la pratique du théâtre sur les enfants et les jeunes au nom de l'AITA/IATA
- former des responsables du théâtre pour enfants au nom de l'AITA/IATA
- rédaction et édition de textes pour enfants dans le domaine de l'AITA/IATA
- mise en place d'organisations - ateliers et festivals - permettant aux enfants de se rencontrer, de réaliser et de se développer au nom de l'AITA/IATA
- mise en place des centres de théâtre pour enfants au nom de l'AITA/IATA
- contribuer à la recherche scientifique dans le domaine du théâtre avec des enfants et des jeunes au profit des travaux de l'AITA/IATA dans ce domaine

Ce que nous croyons

Le CPEJ ne pourrait pas fonctionner efficacement sans un accord consensuel en des principes fondamentaux. Ils sont les suivants:

- *Nous croyons que les enfants ont un sens inné du jeu, la base même du théâtre de qualité ; ils sont experts en jeux de rôle et peuvent facilement changer de contextes, d'heure, de lieu, et de personnage*

- *Nous croyons que le théâtre est un support optimal pour aider les jeunes à donner forme à leurs capacités, leurs espoirs et leurs craintes. Le théâtre est un défi pour le public à rejoindre les enfants dans leurs approches ludiques*
- *Nous croyons que la principale tâche des enseignants, des animateurs et de metteurs en scène de théâtre est d'aider jeunes et vieux pour faire ressortir leurs qualités et capacités uniques*

Les théâtre pour enfants - enfants jouant pour des enfants - est prise tellement au sérieux que de fantastiques festivals internationaux ont célébré le théâtre pour enfants depuis 1990. Ils ont eu, et continueront d'avoir, une grande importance pour le travail de théâtre avec les enfants partout dans le monde.

13^e Festival Mondial du Théâtre pour enfants en 2014

Le Festival Mondial du Théâtre pour enfants est né à Lingen en 1990 et, tous les quatre ans depuis lors, revient à Lingen. Nous sommes très heureux d'annoncer que le Festival Mondial du Théâtre pour Enfants sera de retour à Lingen du 25 Juillet au 1 Août 2014. L'invitation à participer au festival a déjà été envoyée et les détails sont sur le site de l'AITA/IATA. Le 13^e Festival Mondial du Théâtre pour Enfants à Lingen, Allemagne vous sera présenté lors du Congrès.

14^e Festival Mondial de Théâtre pour Enfants en 2016

A la réunion du CPEJ à Ribe, Danemark, juste après le Congrès de Tromsø en 2011, Ron Dodson (membre CPEJ) a présenté le projet d'accueillir le 14^e Festival Mondial de Théâtre pour Enfants dans sa ville natale de Stratford au Canada.

En Octobre 2012, Ron Dodson et Wendy McNaughton ont présenté au Conseil leur offre finale de façon très impressionnante ; le Conseil a accepté leur offre d'accueil du festival. Quatre années de préparation peuvent sembler une longue période, mais c'est un long chemin à parcourir pour accueillir un festival mondial, beaucoup de gens doivent être impliqués, beaucoup de planification et surtout beaucoup d'argent doit encore être trouvé avant qu'un tel événement puisse avoir lieu. Les membres du CPEJ ont visité Stratford à l'automne dernier et ont rencontré certaines des personnes impliquées. C'est avec une grande confiance que nous promouvons cet événement et que nous souhaitons à Ron Dodson et à son équipe tout le meilleur - nous restons tous à leur disposition. Le 14^e Festival Mondial Théâtre pour Enfants à Stratford, Ontario, Canada vous sera présenté dans le cadre du Congrès.

2^e Festival Mondial de Théâtre de la jeunesse

Toujours à venir, et j'espère que dans le prochain rapport du CPEJ, nous aurons des nouvelles de ce festival spécial. Ce festival est «né» dans le CPEJ avec l'idée que c'était un «projet de théâtre difficile» où les jeunes étudiants de différentes universités testent dans un environnement sûr leurs compétences dans le théâtre et l'art dramatique. Les instructions directrices AITA/IATA sont disponibles, les élèves sont prêts, le Comité est prêt, et nous avons juste besoin de "quelqu'un" pour relever le défi de faire une offre d'accueil pour la 2^e édition du Festival Mondial de Théâtre de la Jeunesse.

19^e "Drama in Education" Congrès mondial de l'AITA/IATA en Autriche

Ce congrès mondial aura lieu au château de Retzhof en mars 2013, juste avant Pâques. Le titre est DRAME - PAIRS - MEDIAS SOCIAUX et la question qui est posée est "notre travail dans l'éducation par le théâtre est-il toujours assez attrayant et intéressant pour attirer l'attention des jeunes d'aujourd'hui dans un monde où les médias sociaux sont le moyen le plus efficace de s'ouvrir et de se connecter avec leurs pairs ». Nous allons travailler, explorer et créer par des conférences et avec des

animateurs d'ateliers de cette spécialité venus des différentes parties du monde. Le congrès mondial "Drama dans l'éducation» a commencé en 1975 en Autriche et depuis lors, a lieu tous les 2 ans. Il est l'un des événements officiels AITA/IATA et le CPEJ joue un rôle actif dans la planification de son contenu. Le congrès accueille également une réunion du CPEJ pendant. Cette année, très peu de gens, exceptés les autrichiens, participent et la question qui se pose à l'AITA/IATA, au CPEJ, au Centre national autrichien est «pourquoi si peu de gens de nos différents pays membres sont-ils venus à cet événement? Quelle en est la raison? Que faire pour que cet événement se poursuive à l'avenir?

L'Initiative africaine

En 2010, à Lingen, le CPEJ a mis en place ce projet avec Frank Katoola, membre du CPEJ comme coordinateur, en liaison avec Richard Finch à partir de l'Afrique du Sud, dans le but de créer des lieux de rencontre et des occasions pour les jeunes en Afrique d'échanger, de réaliser et de développer leur théâtre. Nous savons que de nombreux festivals ont lieu dans différents pays d'Afrique australe et orientale, mais cette idée est directement inspirée du Festival Mondial du Théâtre pour enfants, où les enfants de différents pays se rencontrent, présentent des spectacles et échangent. En avril, Frank Katoola (membre du CPEJ) a le plaisir d'ouvrir la maison du théâtre THEATRE Tender Talent et organise à cette occasion il organise un festival de théâtre d'Afrique de l'Est pour enfants avec 8 groupes sur scène : des enfants du Rwanda, du Kenya et de Tanzanie sont invités à la fête. *«Nous recherchons toujours l'occasion de "acclimater" ces festivals (Festival Mondial du Théâtre pour Enfants, Lingen) en Afrique. Ce rêve a été difficile à atteindre en raison de nombreux défis, parmi lesquels le lieu d'accueil a été un facteur important. Nous avons maintenant le lieu. C'est dans ce contexte que nous avons jugé opportun de lancer la première édition du Festival d'arts scéniques pour Enfants en Afrique de l'Est".* Frank Katoola

Par ailleurs, l'Ouganda a demandé à être admis comme membre affilié, ce qui signifie que l'AITA/IATA aura un Centre national en Ouganda, dans un proche avenir. Le Festival de théâtre d'enfants de l'Afrique de l'Est a reçu une subvention du fonds pour la Culture et l'Education de l'AITA/IATA pour ce projet.

Renouvellement du Comité

L'élargissement et le remplacement des membres du comité est un travail à long terme et pas une tâche facile. Le comité est actuellement composé de personnes de 5 des 8 régions de l'AITA/IATA. Nous sommes fiers et heureux que des individus très compétents et dévoués aient la volonté et la possibilité de travailler pour l'avenir de cette organisation. Je vous remercie tous pour votre engagement, la contribution et le soutien et, ce n'est pas le moindre ..., le travail pour l'AITA/IATA que vous faites entre nos rencontres formelles.

Les membres du comité 2011 - 2013:

Helle B. Hauger, coordonnatrice, Danemark,	Inez Skuflic Horvat, Croatie,
Josef Hollos, Autriche,	Carlos Alberto Cremata Malberti, Cuba,
Ali Lucky, Bangladesh,	Bernd Ruping, Allemagne,
Ron Dodson, Canada,	Frank Katoola, Ouganda
Helle B. Hauger	

Coordonnatrice, Comité permanent de l'AITA/IATA pour l'Enfance et la Jeunesse

Ratification de la cooptation d'un Secrétaire anglophone intérimaire jusqu'en 2015

La Secrétaire anglophone, Anne Gilmour, a démissionné de son poste d' élu à la demande de la présidente lors de la réunion du Bureau exécutif (BE) et du Conseil à Berlin (février 2013). A cette date, il était trop tard pour appeler des candidats à se présenter aux élections pour le poste à l'Assemblée générale Monaco.

L' Article. 16 du Règlement Intérieur a été appliqué et la recherche d'un (ou une) secrétaire anglophone intérimaire a été ouverte. La seule proposition, avec toute la documentation nécessaire, qui a été reçue dans les délais était celle d'Aled Rhys-Jones, qui avait auparavant été élu au poste de Secrétaire anglophone du BE.

Le Conseil a accepté à l'unanimité cette proposition. L'Assemblée générale doit ratifier cette nomination provisoire pour permettre Aled Rhys-Jones de mener à bien les tâches de la fonction de secrétaire anglophone jusqu'à la prochaine élection en 2015 ; les fonctions par intérim n'ont pas le droit de vote.

Finance documents

The Report of the auditor 2012

THOMAS P. FOX & CO.

CHARTERED ACCOUNTANTS AND REGISTERED AUDITORS

Leixlip Centre, Leixlip, County Kildare.
Tel: 01-624 2569 Fax: 01-624 4606
Email: office@tpfox.ie Web: www.tpfox.ie

Remarque : le document original est en langue anglaise, cette traduction n'a qu'une fonction informative et n'engage pas le vérificateur

À l'Assemblée AITA / IATA asbl général

Rapport du vérificateur sur les états financiers de l'AITA/IATA asbl 2012

Nous avons vérifié les états financiers de l'AITA/IATA asbl pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, qui comprennent le compte de profits et pertes, le bilan et les notes y afférentes. Ces états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, telle que modifiée par la réévaluation de certains actifs fixes et les conventions comptables qui y sont énoncées.

Responsabilité du Conseil d'administration et du président sur les états financiers

Le Conseil d'administration et le président sont responsables de la préparation des états financiers conformément aux lois applicables et aux pratiques comptables généralement acceptées en Irlande, y compris les normes comptables publiées par le Conseil des normes comptables et publié par l'Institute of Chartered Accountants en Irlande (principes comptables pratiqué et généralement reconnu en Irlande).

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à auditer les états financiers conformément aux exigences légales et réglementaires et aux normes internationales d'audit (Royaume-Uni et Irlande).

Nous exprimons devant vous notre opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle, conformément aux pratiques comptables généralement acceptées en Irlande. Nous vous indiquons également si, à notre avis, livres de comptes ont été conservés par l'entité. En outre, nous indiquons si nous avons obtenu toutes les informations et explications nécessaires à la réalisation de notre audit et si les états financiers de l'entité sont en accord avec les livres de compte et les retours.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit internationales (Royaume-Uni et Irlande) émises par le Conseil Auditing Practices. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des estimations et jugements rendus par le Conseil d'administration et le président dans la préparation des états financiers, et de savoir si les conventions comptables sont appropriées.

Nous avons planifié et réalisé notre audit de manière à obtenir toutes les informations et explications que nous avons estimées nécessaires afin de nous fournir des preuves suffisantes

pour donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles causées par la fraude ou toute autre irrégularité ou erreur . Dans la formation de notre opinion, nous avons également évalué l'adéquation globale de la présentation de l'information dans les états financiers.

Opinion

À notre avis, les états financiers de l'AITA / IATA pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 ont, sous tous les aspects importants, été préparés en conformité avec le cadre financier tel que décrit à la note 1 afférente aux états financiers:

Nous avons obtenu toutes les informations et les explications que nous jugeons nécessaires pour les fins de notre vérification. À notre avis, des livres de comptes ont été conservés par l'entité. Les états financiers sont conformes aux livres de compte.

Anthony Kelly
For and on behalf of
Thomas P.Fox & Co
Chartered Accountants, Registered Auditors
And Statutory Audit Firm

Leixlip Centre
Leixlip
Co Kildare
Ireland

Date: 13May 2013

Compte de Resultats / Profit & Loss Account

Euro USD

	Realized 2012	Realized 2011	Realized 2012	Realized 2011
REVENUS / INCOME	€	21,118	€	41,806
Cotisations des membres / Membership fees	€	21,118	€	41,806
Centres Nationaux / National centres	€	18,701	€	26,550
Membres Affiliés / Affiliated members	€	550	€	7,976
Associés / Associates	€	1,867	€	7,280
Subventions / Grants	€	-	€	9,725
Grant Norway	€	-	€	7,725
Grant for translation on-line course/pour traduction cours	€	-	€	2,000
Withdr. Provisions / Repr. Provisions	€	-	€	3,276
Fonds Culture & Education / Cult. & education fund	€	-	€	3,276
Revenus Financiers/ Financial Income	€	1,789	€	2,160
Gains financiers/Financial banking income	€	1,683	€	2,076
Gains de change/Realised exchange gains	€	106	€	84
Total Revenus / Income	€	22,907	€	56,967
COUTS / EXPENSES				
Personnel/ Personnel	€	3,230	€	13,303
Salaires / Net salaries	€	3,230	€	8,835
Impôts / Taxes	€	-	€	1,928
Ass. Sociale / Social insurance	€	-	€	4,119
Prov. Vacances / Vac. Provision	€	-	€	1,275 -
Additional salary payment	€	-	€	304 -
Contrat de services/Subcontracting	€	3,230	€	-
Logement/ Housing	€	-	€	1,110
Loyer & frais / Rent & facility charges	€	-	€	1,110
Secretariat / Secretariat	€	1,282	€	3,398
Frais de bureau / Office expenses	€	-	€	255
Services / Services	€	-	€	552
Imprimeries / Printing	€	193	€	11
Frais de poste / Postal costs	€	132	€	17
Telephones / Telephones	€	-	€	396
Auditeur / Auditing costs	€	738	€	1,200
Dépenses Congrès / Congress costs	€	-	€	867
Enregistrement Belgique / Registration Belgium	€	219	€	100
Autre Frais Opérationnels / Other Operating Costs	€	2,283	€	5,804
Couts de réunion / Meeting costs	€	-	€	556
Frais de voyage / Travel expenses	€	908	€	3,292
Voyage / Travel committee for children and youth	€	1,000	€	1,000
Frais de représentation / Representation costs	€	-	€	793
Fournisseur d'accès Web/Webprovider & internet costs	€	375	€	163
Fonds Culture & Educ. Fund	€	-	€	2,500
Anticipated unpaid membership fees	€	-	€	20,712
Fund for translation of course/pour traduction du cours	€	613 -	€	2,000
Frais Financiers / Financial costs	€	803	€	1,018
Autres charges / Other charges	€	419	€	419
Dépréciation/Depreciation	€	419	€	419
TOTAL COUTS / EXPENSES	€	7,404	€	50,264
SURPLUS / BONUS	€	15,503	€	6,703
Allocation of surplus:				
Adding to Culture & Education Fund	€	-	€	776
Adding to Net Worth	€	15,503	€	5,927
	€	15,503	€	6,703
Taux de change/ Exchange rate 31/12/2012 I USD =	€	0.7579		

Bilan / Balance sheet								
ACTIF / ASSETS	Euro				USD			
	Realized		Realized		Realized	Realized		
	2012		2011		2012	2011		
ACTIFS IMMOBILISES / FIXED ASSETS	€	105	€	524	\$	139	\$	681
Immobilisations corporelles / Tangible assets	€	105	€	524	\$	139	\$	681
ACTIFS CIRCULANTS / CURRENT ASSETS	€	155,907	€	143,538	\$	205,709	\$	187,031
Investissements / Investments	€		€	1,278	\$		\$	1,665
Dépôt de garantie / Garante deposit	€		€	1,278	\$		\$	1,665
Valeurs Disponibles / Net Cash	€	154,364	€	140,486	\$	203,673	\$	183,054
Espèces / Cash	€		€	639	\$		\$	833
Banque / Bank	€	154,364	€	139,847	\$	203,673	\$	182,221
Comptes de régularisation / Accruals	€	1,543	€	1,774	\$	2,036	\$	2,312
TOTAL ACTIF / ASSETS	€	156,012	€	144,062	\$	205,848	\$	187,712
PASSIF / LIABILITIES								
FONDS PROPRES / NET WORTH*	€	122,934	€	107,431	\$	162,203	\$	139,981
PROVISIONS	€	30,812	€	30,812	\$	40,654	\$	40,148
Fonds cult educ / Cult educ fond**	€	26,492	€	26,492	\$	34,954	\$	34,519
Prov fond sol / Prov sol fund	€	4,320	€	4,320	\$	5,700	\$	5,629
DETTES / DEBTS	€	2,266	€	5,819	\$	2,990	\$	7,583
Dettes a long terme / Long term debts	€		€		\$		\$	
Dettes a court terme / Short term debts	€	-	€		\$		\$	
Autres dettes / Other debts	€		€		\$		\$	
Comptes de régularisations / Accruals	€	2,266	€	5,819	\$	2,990	\$	7,583
TOTAL PASSIF / LIABILITIES	€	156,012	€	144,062	\$	205,848	\$	187,712
Taux de Exchange/ Exchange rate 31/12/2012 1 USD =	€	0,7579						
		2012		2011				
FONDS PROPRES / NET WORTH*								
Balance 1th Januray	€	107,431	€	101,504				
Portion of result current year	€	15,503	€	5,927				
Balance 31st of December	€	122,934	€	107,431				
Fonds cult educ / Cult educ fond**								
Balance 1th Januray	€	26,492	€	25,716				
Portion of result current year	€		€	776				
Balance 31th of December	€	26,492	€	26,492				

Note I Principes de tenue de comptes

1-1 revenu

Les cotisations sont constatées au moment du paiement. Le montant exprimé en brut est présenté comme un revenu et le montant qui n'est pas payé à la fin de l'année est présenté brut comme un coût. Le revenu net est le solde des paiements.

Les subventions sont comptabilisées au moment du paiement.

1-2 Rubriques du bilan

Les immobilisations corporelles sont constituées d'actifs destinés à la propriété à long terme et l'utilisation. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût. Les immobilisations sont comptabilisées au bilan et amorties sur la durée de vie utile estimative.

Les actifs et passifs courants sont constitués d'éléments à recevoir / due dans l'année et d'éléments liés à la rotation des stocks. Les actifs à court terme sont évalués au moindre du coût et à la valeur de marché.

1-3 Devises

Les éléments monétaires sont convertis en utilisant les taux de change à la date du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties en utilisant les taux de change à la date de transaction.

1-4 Frais de personnel

Les frais de personnel AITA/IATA correspondent au salaire de l'administrateur, à l'impôt associé et à l'assurance sociale conformément au droit belge.

Rapport financier 2011 et le budget pour 2012

Le rapport qui suit a été présenté par Tom de Rooij, alors trésorier de l'IATA / IATA asbl, au Conseil en Mars 2012.

Dans des circonstances financières difficiles, nous avons obtenu un résultat positif de € 6,703. Dans cette note, je vais vous donner l'explication des points les plus importants.

Compte de résultats

Recettes

Sur la base de notre liste de membres et associés nous nous attendions à avoir un revenu de € 41,806. Comme nous nous en doutions, le revenu a diminué dans les circonstances économiques actuelles et nous avons réalisé € 41,806 - moins les frais d'adhésion impayés attendus € 20,712 - soit un résultat net de € 21.094. Celui-ci était de € 24.085 en 2010. Donc, nous avons reçu € 2,992 de moins en 2011 qu'en 2010.

Nous avons reçu la subvention de la Norvège et dans les derniers mois de l'année une subvention de la Suède pour le fonds Culture et Education.

Nous avons également reçu de la Finlande une subvention de € 2,000 pour la traduction d'un cours interactif. Nous devons consacrer € 1.000 à la traduction en espagnol de ce cours de production. Nous aurons aussi € 1.000 pour la traduction française.

Dépenses

Le coût du personnel a été plus élevé que prévu en raison de la fin du contrat avec notre administrateur, qui avait encore des jours de vacances, que nous avons dû payer à la fin du contrat.

Nous avons également eu à payer un supplément de salaire en raison des usages en Estonie.

Comme vous pouvez le voir, les coûts du Secrétariat étaient bien sous contrôle. Les autres charges d'exploitation sont également moindres que prévu.

Fonds pour la Culture et l'Education

Nous avons approuvé la demande de Estivades CIFTA 2012 € 2,500.

En conclusion

Le résultat positif (€ 6,703) sera affecté à deux postes:

- Soit un ajout de € 776 au fonds pour la culture et l'éducation
- et un ajout € 5,927 à notre réserve globale

Bilan

Voici les précisions sur les principales rubriques importantes du bilan.

Actifs

Les immobilisations: c'est l'ordinateur portable. Nous avons divisé les coûts sur trois ans (2010 - 2011 - 2012). Nos actifs ont augmenté à partir de € 134,878 à 144,061 € en 2011. Il s'agit d'une augmentation de € 9,183.

Comme vous pouvez le voir la plupart de nos actifs sont dans nos comptes bancaires en Belgique et aux Pays-Bas (€ 139,847).

Passifs

Vous pouvez le voir notre trésorerie et les valeurs mobilisables sont réparties en réserve générale (=valeur nette), Fonds pour la culture et l'éducation, et Fonds de solidarité. Le dernier est au même niveau qu'en 2010 et les deux autres ont un peu augmenté.

Les dettes sont constituées par les frais de voyage que nous avons convenu de verser au Conseil norvégien du Théâtre pour les frais de déplacement du secrétaire de séance, les frais de traduction du cours d'administration en français, et la demande approuvée pour Estivades de CIFTA.

Budget 2012

Le budget de 2012 a changé par rapport au budget de 2011. Voici la l'explication des principales rubriques.

Recettes

Les revenus des cotisations sont basés sur notre liste de membres. Nous devrions recevoir € 41,806. a la rubrique des cotisations impayées prévues, vous trouverez la somme des impayés que nous estimons. C'est le montant que nous avons constaté en manque de revenu en 2011. On s'attend à ne recevoir que € 19,806 en 2012.

Nous n'allons pas recevoir la subvention de la Norvège. Je m'attends toutefois à recevoir la subvention de la Suède (€ 2,500) pour le Fonds pour la culture et l'éducation.

Dépenses

Avec le départ de notre administrateur, son salaire et la plupart des coûts associés finiront. Le budget pour le personnel sera destiné à l'embauche d'experts dans le domaine de la communication numérique (médias sociaux et web).

Pour le Fonds pour la Culture et l'Education, € 5,000 seront disponibles en 2012 et en anticipant les nouvelles règles pour le Fonds de solidarité, nous allons rajouter € 3,000 au Fonds existant.

Conclusion

Nous nous attendons donc à avoir un résultat positif de € 106 en 2012.

Tom de Rooij,

Trésorier de l'AITA / IATA

2012 Rapport financier de la trésorière intérimaire Mary Pears, Centre irlandais de l'AITA/IATA asbl

2012 a été une année sans Congrès de l'AITA/IATA asbl.

2012 a vu un certain nombre de changements qui vont, à long terme, modifier les résultats financiers de l'Organisation de manière significative.

Le coût de fonctionnement total de l'Organisation en 2012 a été beaucoup plus faible qu'en 2011, année de congrès. *Voir le rapport du trésorier précédent, Tom de Rooij.*

Actifs, au 31 Décembre 2012, l'AITA/IATA asbl avait en actifs € 153,746. Soit une réserve générale (=valeur nette) de € 122,934 + provisions spécifiques de € 30,812).

Le compte de résultats fait apparaître un résultat positif de € 15,503.

Il n'y a pas eu de subventions reçues pour 2012 au moment de ce rapport mais¹.

- Pour 2012, les recettes en cotisations ont été € 21,118 contre € 21,094 en 2011.
- Les coûts sont sous contrôle, en particulier les frais de déplacement.

En outre, nous sommes reconnaissants aux centres nationaux qui ont soutenu les membres du Conseil par la prise en charge des frais de voyage de leurs résidents, et aussi les membres du Conseil qui prennent eux-mêmes en charge leurs propres frais de voyage. Nous remercions également les centres nationaux pour avoir accueilli les réunions de BE et le Conseil. Le montant total de ces aides en 2012 était de €25.680.

Fonds de solidarité, et de la Culture et de l'Education de l'AITA / IATA asbl

La mise à disposition du Fonds de solidarité est restée au même niveau de € 4,320 car il n'a pas été utilisé.

Il y a eu une seule demande que le fonds pour la Culture et l'Education a accepté:

- Estivades € 2,500

Services bancaires

Les Comptes bancaires précédemment détenus aux Pays-Bas et en Estonie sont maintenant localisés en Belgique dans le groupe bancaire BELFIUS. Ce transfert a eu lieu en Octobre 2012.

Audit des comptes AITA / IATA

Depuis 1995, nos comptes ont été vérifiés par KPMG (Estonie). Les comptes 2011, approuvés par le Conseil, ont été audités par Ernst & Young à Oslo, Norvège, en Octobre 2012.

Les comptes 2012 (voir ci-dessus) approuvés par le Conseil, ont été vérifiés par Thomas P Fox & Co. Leixlip, en Irlande.

Nous remercions l'ancien trésorier, Tom de Rooij, pour sa gestion des comptes de l'AITA/IATA asbl jusqu'à son retrait en Novembre 2012 ; ils ont alors été pris en charge par le Centre irlandais jusqu'au 31e Congrès à Monaco en août 2013.

Mary Pears *pour*
le Centre irlandais de l'AITA/IATA
Trésorier intérimaire de l'AITA/IATA asbl

Un très grand merci au centre Norvégien pour cette contribution volontaire qui permettra au Fonds de solidarité de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions.

¹ **Dernière minute** : nous avons reçu le 8 juillet 2013 une dotation volontaire du Centre Norvégien au Fonds de solidarité au titre de 2012 & 2013, la part correspondante à l'année 2012 est de € 6,279.

Proposition par les Présidents des comités régionaux CEC, CIFTA et NEATA de créer un Forum Européen du Théâtre Amateur (EFAT)

Les présidents des comités régionaux CEC, CIFTA et NEATA ont constaté lors de la réunion du 27 avril 2013 à Berlin consacrée à l'élaboration du forum européen du théâtre amateur que la disparition du Centre Européen de Service (ECE), défini par l'article du règlement intérieur, privait le projet de forum du cadre opérationnel nécessaire à la bonne gestion de ses relations avec les autorités compétentes pouvant apporter leurs soutiens en particulier financiers. La fermeture de l'ECE ayant été essentiellement causée par le fait que les subventions en Europe et en particulier en Allemagne, ne sont plus accordées à des structures n'ayant pas de personnalité juridique, il importe d'éviter de se retrouver à l'avenir dans la même situation. C'est pourquoi :

Les trois présidents demandent à l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl de reconstituer une structure identique (selon l'article 24 du règlement intérieur -²) sous le nom d'EFAT et de donner à cette structure le caractère formel d'une filiale à 100% de l'AITA/IATA asbl, consacrée uniquement aux activités en Europe, afin que cette filiale soit enregistrée comme personne morale auprès des mêmes autorités belges qui ont enregistré l'AITA/IATA asbl.

Comme il était déjà prévu dans l'article 24 du règlement intérieur, d'autres centres continentaux de service pourront être créés selon les besoins locaux et pourront si nécessaire être également considérés comme des filiales à 100% de l'AITA/IATA asbl.

² article 24 du Règlement intérieur tel qu'existant : Sur chaque continent l'AITA/IATA asbl s'efforcera d'établir, chaque fois que possible et sur recommandation des Comités Régionaux, un Centre de Service Continental (CSC) qui n'affectera, en aucun cas, l'autonomie et les responsabilités des Comités Régionaux existants. Le Centre sera supervisé par un comité directeur composé des présidents (ou leur délégué) des Comités Régionaux établis sur le continent, du Président et/ou (le cas échéant) du Secrétaire Général de l'AITA/IATA asbl et du Directeur du Centre. La présidence tournante du comité directeur sera renouvelée tous les deux ans et assurée par un des présidents régionaux (ou son délégué). Le comité directeur du Centre se réunira au moins une fois par an pour discuter et approuver le programme de travail du Centre.

Propositions du Conseil

Le Conseil de l'AITA/IATA asbl propose les amendements suivants au Règlement intérieur de l'Association. Le texte nouveau est en rouge, souligné et en italiques pour être mieux identifié.

IV. CONSEIL ET SECRETARIAT GENERAL SECRETARIAT OF AITA/IATA asbl

Modification de l'Article 14. f

f. Aucune nation ne pourra avoir plus d'un élu au Bureau Exécutif, à l'exclusion des rares nations représentées en Assemblée Générale par plusieurs entités appartenant à des comités régionaux différents, comme c'est actuellement (2013) le cas de la Belgique et de la Suisse, qui sont membres du CEC et du CIFTA et qui pourront avoir deux élus - un seul élu par comité régional.

Modification de l'Article 19

Article 19.

Le Conseil nommera constituera une commission composée de deux contrôleurs des comptes selon les règles pratiquées au sein des asbl belges et, éventuellement, un Auditeur indépendant dans les conditions prévues par la loi en vigueur sur les asbl. Cette nomination s devra ont être ratifiées être confirmée par l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl. Le Conseil pourra inviter l'Auditeur à participer aux réunions plénières du Conseil, sans droit de vote. Le mandat des contrôleurs des comptes sera de 4 ans, renouvelable par moitié à chaque Assemblée Générale (tous les deux ans). Un tirage au sort du premier sortant sera réalisé à l'issue du vote de l'Assemblée générale de 2013.

V. COMITES REGIONAUX / CENTRE DE SERVICE CONTINENTAUX

Modification de l'Article 24

Article 24.

Sur chaque continent l'AITA/IATA asbl s'efforcera d'établir, chaque fois que possible et sur recommandation des Comités Régionaux, un Centre de Service Continental (CSC) qui n'affectera, en aucun cas, l'autonomie et les responsabilités des Comités Régionaux existants. Afin de permettre à ce centre continental l'accès à des subventions spécifiques, l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl pourra conférer à ce centre continental la personnalité juridique nécessaire en le déclarant comme une filiale à 100% sur le territoire concerné et lui permettre de bénéficier ainsi de l'enregistrement obtenu par AITA/IATA asbl.

X. INTERPRETATION ET MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Modification de l'Article 36

Article 36.

Le présent Règlement Intérieur entrera en vigueur à compter du mois août 2011 de septembre 2013.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'AITA/IATA asbl

**Modifications proposées pour les art. 14f, 19 et 24
Vote en Assemblée Générale 2013 (Monaco)**

I. BUTS - MOYENS

Article 1

L'AITA/IATA asbl est constituée en vue de:

- a. **propager et défendre l'art dramatique par tous les groupements théâtraux du monde poursuivant sans rémunération des buts artistiques et culturels**
- b. **promouvoir par des contacts et des rapports internationaux permanents les points communs d'activité de ses Membres**
- c. **coordonner l'action de ses Membres dans leur mission d'enrichissement de la personne humaine et d'éducation des masses par le théâtre**
- d. **faciliter les échanges internationaux entre tous les groupements de théâtre d'amateurs.**

Article 2

Pour atteindre ces buts, l'Association constituera un conseil d'administration, désigné par les termes «le Conseil», dont la composition sera décrite aux articles 13 à 21 et dont les moyens d'action seront:

- a. l'organisation ou la participation à l'organisation de congrès internationaux, conférences, séminaires, festivals, cours, expositions et toutes autres activités utiles à la réalisation des buts de l'Association;
- b. la publication ou l'aide à la publication et à la distribution de livres, revues, pièces de théâtre;
- c. l'entretien d'un ou plusieurs centres de documentation et d'étude pour le théâtre amateur;
- d. la participation aux travaux d'autres organisations internationales poursuivant les mêmes buts dans le domaine du théâtre et plus généralement de la culture;

Article 3

L'Association est constituée en dehors de toute référence politique, raciale, sexiste ou confessionnelle. Elle s'interdit toute ingérence dans les activités nationales.

II. COMPOSITION

Article 4

La composition de l'Association est basée sur le principe d'une représentation nationale.

Article 5

L'AITA/IATA asbl se compose des Centres Nationaux et d'autres groupements similaires de théâtre d'amateurs qui ont été régulièrement constitués et admis par

l'Assemblée Générale comme Membre à Pleins Droits ou Membre Affilié

a. Membre à Pleins Droits / Centres Nationaux

(1) Le Membre à Pleins Droits est un Centre National, l'organe représentant le théâtre amateur d'une nation.

(2) L'AITA/IATA asbl, sans s'immiscer dans la politique intérieure de chaque pays, s'efforcera d'obtenir les Statuts des Centres Nationaux représentant le théâtre amateur de chaque nation. Après une période d'au moins 2 ans en tant que Membre Affilié et après l'admission par l'Assemblée Générale, ces Membres Affiliés deviennent Centres Nationaux et sont donc Membres à Pleins Droits de l'AITA/IATA asbl.

b. Membre Affilié

Dans le cas où un Centre National n'a pas encore été établi, l'Assemblée Générale pourra admettre comme Membre Affilié une fédération, un comité ou un groupement similaire pour représenter une nation dont l'activité théâtrale amateur est en cours de structuration. Un tel

Membre s'efforcera d'établir au plus vite un véritable Centre National.

Si un Membre Affilié ne réussit pas à constituer une organisation nationale pleinement représentative dans les 4 années qui suivent son admission, son affiliation à l'AITA/IATA asbl sera automatiquement annulée, sauf si l'Assemblée Générale décide une prolongation exceptionnelle de son adhésion pour une période consécutive de 2 ans.

Dans le cas particulier de certains territoires autonomes, limité aux Territoires figurant sur la liste des Membres Associés de l'UNESCO, l'organisation représentative du Territoire pourra être admise comme Membre Affilié. Les états membres d'une fédération ou d'une confédération nationale ne sont pas assimilables à des territoires autonomes pour l'application de cet article. Les territoires autonomes ne sont pas concernés par la période de 4 années mentionnée ci-dessus.

III. ASSEMBLEE GENERALE

Article 6

a. L'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl se compose de tous les Membres à Plein Droits et Membres Affiliés - à jour de leur cotisation - présents ou représentés. Elle se réunit tous les deux ans et a tout pouvoir de décision. Les Associés de l'AITA/IATA asbl peuvent y assister.

b. Le Conseil de l'AITA/IATA asbl constitue le Comité d'Organisation et désigne le Président des séances de l'Assemblée Générale. Cette nomination sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale en tout début de réunion (cf. **art. 8d**).

Article 7

L'Assemblée Générale sera réunie extraordinairement dans les trois mois lorsque un cinquième des Membres à Pleins Droits en formuleront le désir par une demande écrite adressée au Président avec (le cas échéant) copie au Secrétaire Général. La demande précisera les points sur lesquels l'Assemblée Générale devra statuer. L'Assemblée Générale pourra également être réunie dans tous les cas où le Conseil le jugera opportun.

Article 8

Entre autres attributions, l'Assemblée Générale devra:

- a. élire tous les 4 ans le Président de l'Association et tous les deux ans la moitié des membres du Bureau Exécutif conformément à l'article **14**;
- b. ratifier l'élection des représentants des Comités Régionaux conformément à l'article **17**;
- c. entendre les rapports du Conseil et donner éventuellement décharge de leur gestion aux administrateurs;
- d. ratifier, dès qu'elle se réunit, la nomination de son Président de séances (cf. **art. 6b.**);
- e. ratifier les décisions du Conseil en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres. Cette ratification devra faire l'objet pour chaque candidat d'un article spécial à l'ordre du jour de l'Assemblée.
- f. arrêter le programme biennal.

Article 9

Les langues utilisées dans toutes les manifestations officielles et activités de l'Association sont les langues française, anglaise, et espagnole. En cas de difficulté d'interprétation, la langue française fera foi.

Article 10

Le Conseil est chargé de communiquer à tous les Membres l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale au moins deux mois avant la date de celle-ci.

Article 11

Toute décision de l'Assemblée Générale, à l'exception de celles portant sur les Statuts ou à l'exception des autres cas spécifiés différemment dans les Statuts ou dans ce Règlement Intérieur, se prend à la majorité simple des voix. La parité des voix entraîne le rejet de la proposition.

Chaque Membre à Pleins Droits et à jour de sa cotisation dispose de 6 voix.

Chaque Membre Affilié et à jour de sa cotisation dispose de 2 voix.

Le Membre qui ne pourrait pas assister à l'Assemblée Générale peut remettre son pouvoir de vote à un autre Membre. Cette procuration doit être faite par écrit et doit être signée par le président du groupement ainsi représenté. Tout Membre ne pourra être porteur que d'une seule procuration.

Les Membres élus au Bureau Exécutif (défini à l'art. **14a**) ne peuvent pas être délégués de leur nation à l'Assemblée Générale ni être porteur de procuration d'aucun Membre de l'Association.

Tout administrateur élu au Bureau des Représentants (défini à l'art. **17**) peut être mandaté par son Assemblée Régionale pour exprimer, devant l'Assemblée Générale de l'Association, le point de vue de sa Région sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Article 12

Les décisions régulièrement prises par l'Assemblée Générale sont obligatoires pour tous les

Membres de l'Association, même ceux absents lors du vote.

Les procès verbaux des séances de l'Assemblée Générale seront rédigés par les trois Secrétaires et communiqués à chaque Membre dans les trois semaines qui suivent la première réunion du Bureau Exécutif tenue après l'Assemblée Générale. Après ratification par l'Assemblée Générale suivante ils sont signés par le Président de l'Association.

IV. CONSEIL ET SECRETARIAT GENERAL DE L'AITA / IATA asbl

Article 13

Le Conseil de l'AITA/IATA asbl est composé de deux collèges: le Bureau Exécutif et le Bureau des Représentants.

Article 14

a. Le Bureau Exécutif, élu par l'Assemblée Générale de l'AITA / IATA asbl, est composé du

Président et de Responsables, comme suit:

1. du Président:

le Président de l'Association qui est élu 2 ans avant de prendre ses fonctions pour un seul mandat de 4 ans (cf. art. **14c**).

Suite à son élection en tant que Président Elu et avant de prendre ses fonctions de Président, il/elle a droit à participer à toutes les réunions de l'Association.

2. des Responsables:

les Responsables élus spécifiquement par l'Assemblée Générale pour un mandat de 4 ans pour les fonctions suivantes:

- un Président Adjoint qui remplacera le Président si nécessaire;
- un Trésorier;
- trois Secrétaires: un anglophone, un francophone et un hispanophone;
- un Coordinateur du Comité Permanent Enfance et Jeunesse.

b. Les candidatures à toutes ces fonctions devront être soutenues par au moins deux Membres

(cf. art. **5a et 5b**) en complément de la validation par le Centre National (ou Membre Affilié

cf. art. **5b**) d'origine des candidats. Seules seront recevables les candidatures de personnes qui ont déjà été impliquées dans la gestion du théâtre amateur dans leur pays d'origine.

c. Le mandat du Président de l'Association est non renouvelable consécutivement. En cas de circonstances exceptionnelles, l'Assemblée Générale peut prolonger le mandat du Président de 2 ans maximum, jusqu'à l'Assemblée Générale suivante. Cette décision requiert une majorité des 2/3 des Membres présents ou représentés.

d. À chaque Assemblée Générale, les mandats des Responsables au Bureau Exécutif spécifiés dans l'Article 14 a2, se terminent par moitié. Les mandats de ces Responsables sont renouvelables pour un seul mandat consécutif de quatre ans. Toute personne ayant terminé deux mandats consécutifs en tant que Responsable au sein du Bureau Exécutif peut se présenter à l'élection Présidentielle.

e. Aucun élu ne peut être démis de ses fonctions sauf en cas de faute grave. Pour être valable une révocation requiert le vote en Assemblée Générale des 2/3 des Membres présents ou représentés. Le Conseil peut prendre des mesures conservatoires en annulant toute délégation à la personne concernée. Le vote de 2/3 des Membres du Conseil est nécessaire, dans l'attente d'une confirmation de cette décision par de la plus prochaine Assemblée Générale.

f. Aucune nation ne pourra avoir plus d'un élu au Bureau Exécutif, à l'exclusion des rares nations représentées en Assemblée Générale par plusieurs entités appartenant à des comités régionaux différents, comme c'est actuellement (2013) le cas de la Belgique et de la Suisse, qui sont membres du CEC et du CIFTA et qui pourront avoir deux élus - un seul élu par comité régional.

Article 15

Le Bureau Exécutif mettra en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil de l'AITA/IATA asbl. De plus il préparera des propositions de politiques et de programmes d'action qui seront décidées en séances plénières du Conseil.

Il se réunira au moins deux fois par an.

Article 16

Si une fonction du Bureau Exécutif devient vacante, le Conseil peut coopter, sans droit de vote, un remplaçant jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

Article 17

Le Bureau des Représentants est composé d'un représentant démocratiquement élu par l'Assemblée Générale de chaque Région de l'AITA/IATA asbl, pour un mandat de 4 ans renouvelable pour un seul mandat consécutif. Un représentant d'une Région prendra fonction au sein du Conseil après ratification de son élection par la plus prochaine Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.

Si un représentant régional n'est pas présent ou représenté à 2 séances plénières consécutives du Conseil, le Conseil peut appeler la Région à élire un autre représentant, qui prendra la place vacante sans droit de vote. Ce représentant prendra également fonction au sein du Conseil après ratification de son élection par la plus prochaine Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.

Article 18

La réunion plénière du Bureau Exécutif et du Bureau des Représentants constitue le Conseil de l'Association.

Le Conseil est réuni au moins deux fois entre chaque Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl pour traiter des sujets suivants:

- a. approuver le rapport du Bureau Exécutif sur la période écoulée;
- b. décider sur les propositions du Bureau Exécutif;
- c. décider sur les propositions des Comités Régionaux;
- d. discuter des questions de politique générale concernant l'ensemble de l'Association;
- e. décider sur les Règlements Intérieurs de l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.
- f. préparer les amendements à ce Règlement Intérieur et aux Statuts de l'AITA/IATA asbl.

Pour être valables les décisions et recommandations du Conseil requièrent la participation au vote d'au moins les 2/3 des Représentants régionaux en fonction et d'au moins les 2/3 des Membres élus du Bureau Exécutif.

Au cas où un Représentant Régional est dans l'impossibilité de participer à une réunion du

Conseil, il peut donner procuration à un autre membre du Conseil ou il peut se faire représenter, avec délégation du droit de vote, par le Président du Comité Régional.

Entre deux réunions plénières formelles du Conseil, le Président peut consulter les membres du Conseil par courrier électronique (et/ou fax) pour prendre une décision en urgence. De plus, la consultation par e-mail (et/ou fax) sera également mise en place dans les 15 jours suivant toute demande écrite formulée par au moins la moitié des membres du Conseil auprès du Président.

Pour être valables de telles décisions nécessitent un quorum et une majorité identique à ceux requis pour les réunions formelles. Toute décision prise dans ces conditions sera rapportée dans les minutes du Conseil suivant.

Article 19

Le Conseil nommera constituera une commission composée de deux contrôleurs des comptes selon les règles pratiquées au sein des asbl belges et, éventuellement, un Auditeur indépendant dans les conditions prévues par la loi en vigueur sur les asbl. Cette nomination ont être ratifiées être confirmée par l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl. Le Conseil pourra inviter l'Auditeur à participer aux réunions plénières du Conseil, sans droit de vote. Le mandat des contrôleurs des comptes sera de 4 ans, renouvelable par moitié à chaque Assemblée Générale (tous les deux ans). Un tirage au sort du premier sortant sera réalisé à l'issue du vote de l'Assemblée générale de 2013.

Article 20

Le cas échéant, un Secrétaire Général est nommé par le Conseil. Il/Elle participe aussi bien aux réunions du Bureau Exécutif qu'aux réunions plénières du Conseil sans droit de vote.

Le Secrétaire Général est responsable devant le Bureau Exécutif de la mise en œuvre et du suivi de la politique internationale et des décisions votées en Assemblée Générale de l'IATA/IATA asbl.

Article 21

Le Conseil peut accepter, à titre provisoire, l'admission de nouveaux Membres. Cette admission devra être soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale conformément à l'article **8e**.

Le Conseil peut nommer à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, un ou plusieurs coordinateurs pour mener à bien des tâches précises. Ces coordinateurs peuvent être appelés par le Président à participer avec voix consultative aux réunions du Bureau Exécutif et/ou aux réunions plénières du Conseil. Toute nomination peut être annulée par un vote à la majorité des 2/3 des membres du Conseil présents ou représentés ou par la démission de l'intéressé.

V. COMITES REGIONAUX - CENTRES DE SERVICE CONTINENTAUX

Article 22

Les Membres de l'AITA/IATA asbl appartenant à un ensemble géographique déterminé ou à une culture commune sont groupés en Comités Régionaux.

L'Assemblée Générale de l'AITA/

IATA asbl déterminera la nécessité de création de ces Comités et leur composition.

Les Comités Régionaux auront pour objet d'étudier, en harmonie avec les buts poursuivis par l'AITA/IATA asbl, les problèmes particuliers de leur région ou de leur culture et d'assurer localement la réalisation des décisions prises par l'Association.

Les Comités Régionaux rédigeront leurs propres Statuts qui devront être approuvés par l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl. Le Conseil devra veiller à ce que l'activité des Comités Régionaux n'affaiblisse pas l'unité internationale de l'Association.

Article 23

Chaque Comité Régional élira son représentant au Bureau des Représentants du Conseil conformément à l'article **17**.

Article 24

Sur chaque continent l'AITA/IATA asbl s'efforcera d'établir, chaque fois que possible et sur recommandation des Comités Régionaux, un Centre de Service Continental (CSC) qui n'affectera, en aucun cas, l'autonomie et les responsabilités des Comités

Régionaux existants. *Afin de permettre à ce centre continental l'accès à des subventions spécifiques, l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl pourra conférer à ce centre continental la personnalité juridique nécessaire en le déclarant comme une filiale à 100% sur le territoire concerné et lui permettre de bénéficier ainsi de l'enregistrement obtenu par AITA/IATA asbl;*

Le Centre sera supervisé par un comité directeur composé des présidents (ou leur délégué) des

Comités Régionaux établis sur le continent, du Président et/ou (le cas échéant) du Secrétaire

Général de l'AITA/IATA asbl et du Directeur du Centre.

La présidence tournante du comité directeur sera renouvelée tous les deux ans et assurée par un des présidents régionaux (ou son délégué).

Le comité directeur du Centre se réunira au moins une fois par an pour discuter et approuver le programme de travail du Centre.

VI. ASSOCIES

Article 25

Toute organisation, fédération, festival ou organisme similaire, ainsi que tout individu ayant une activité dans le théâtre amateur et voulant entretenir des relations opérationnelles avec l'AITA/IATA asbl, peut demander à être enregistré comme Associé de l'AITA/IATA asbl en dehors de toute représentation nationale. Tout Associé doit informer le Centre National de son propre pays (s'il en existe un) de sa participation à un événement officiel de l'AITA/IATA asbl. Les Associés seront acceptés par le Conseil de l'AITA/IATA asbl après paiement de la contribution annuelle et après consultation du Comité Régional quand un tel Comité existe dans la région de l'Associé.

Les Associés de l'AITA/IATA asbl n'ont pas droit de vote.

VII. COMITÉS ET SOUS-COMITÉS

Article 26

Le Conseil de l'AITA/IATA asbl peut créer, à tout moment, un ou plusieurs Comités ou sous-comités, éventuellement présidé(s) par un Coordinateur. Le Conseil peut supprimer n'importe quel comité ou sous-comité existant à n'importe quel moment. Si le Conseil décide de créer un Comité Permanent pour les Enfants et la Jeunesse, celui-ci sera présidé par un Coordinateur pour les Enfants et la Jeunesse, élu au Bureau Exécutif (ainsi que défini dans les Articles **14a2** et **14d** du règlement intérieur de l'AITA/IATA asbl).

Article 27

Un membre nommé de n'importe quel Comité ou sous-comité, nommé par le Conseil de l'AITA/IATA asbl, siège pour un mandat de quatre années. Un membre nommé de n'importe quel Comité ou sous-comité de l'AITA/IATA asbl peut être renommé par le Conseil pour un seul nouveau mandat de quatre années. Le Conseil peut révoquer à n'importe quel moment n'importe quel membre de n'importe quel Comité ou sous-comité.

Tout candidat à un Comité ou sous-comité de l'AITA/IATA asbl doit avoir le soutien de son centre national, s'il existe, avant sa nomination.

VIII. RESSOURCES

Article 28

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations des Membres et les contributions des Associés, fixées par l'Assemblée Générale, ainsi que par tous versements ou contributions volontaires, dons et subventions.

Article 29

Chaque Membre doit payer sa cotisation et chaque Associé sa contribution avant le 31 mars de l'année de référence. Le non-paiement dans les délais entraîne la suspension des services de l'AITA/IATA asbl et particulièrement du droit de vote et du droit de participer aux activités de l'Association.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil peut consentir des exemptions partielles de cotisation à certains Membres.

Article 30

Le Conseil pourra procéder à l'expulsion d'un Membre ou d'un Associé:

- a.** en cas de non-paiement de la cotisation ou de la contribution après une année révolue de l'échéance à laquelle la dite cotisation était exigible. Dans ce cas, la radiation des Membres ou Associés n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée Générale puisqu'elle constitue une simple mesure administrative.
- b.** en cas d'indiscipline grave ou de faits pouvant porter atteinte au prestige, à la vitalité ou à l'intérêt supérieur de l'Association.

Lorsqu'il s'agit d'un Centre National, la procédure suivante s'appliquera:

- le Conseil l'invitera à venir s'expliquer lors d'une de ses réunions plénières
- en cas d'échec de la conciliation le Conseil pourra procéder à la radiation

Les radiations visées au paragraphe **b.** pourront faire l'objet d'un recours devant l'Assemblée Générale (réduite aux Membres).

IX. DISSOLUTION

Article 31

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet et réunissant au moins les 2/3 des Membres.

La décision ne pourra être prise qu'à la majorité des 3/4 des votants.

Si le nombre des délégués présents ou représentés est inférieur aux 2/3 des adhérents, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire pourra être convoquée dans les trois mois suivant et la décision pourra alors être prise à la majorité absolue, quelque soit le nombre des Membres à pleins droits présents ou représentés.

Article 32

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidera de la destination à donner aux fonds de l'Association.

X. INTERPRETATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 33

L'interprétation de ce Règlement Intérieur est de la compétence du Conseil. Les cas non prévus dans ce Règlement Intérieur seront tranchés par le Conseil, dont la décision sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Article 34

Le Règlement Intérieur ne peut être modifié que par l'Assemblée Générale à la majorité des 2/3 des Membres présents ou représentés. Le texte d'une modification éventuelle proposée devra être porté à la connaissance des Membres au moins deux mois à l'avance.

Article 35

Chaque fois que, dans ce Règlement Intérieur ou dans les Statuts, un quorum ou une majorité qualifiée est défini par une fraction (2/3 ou 3/4), il convient de comprendre cette fraction comme un ratio exprimé en pourcentage; même si le résultat n'est pas un nombre entier de personne. Au moins 2/3 équivaut donc à supérieur ou égal à 66,66% ($\geq 66,66\%$) et au moins 3/4 correspond à supérieur ou égal à 75% ($\geq 75\%$).

Par exemple la participation d'au moins les 2/3 des 8 représentants régionaux pour qu'un Conseil puisse valablement délibérer requiert la participation de 6 représentants, présents ou représentés (5 représentants ne constituant que 62,50% du collège des représentants)

Article 36

Le présent Règlement Intérieur entrera en vigueur à compter du mois août 2011 *de septembre 2013*.

Ce texte est un projet global portant sur la modification des statuts originaux de l'association de fait «Association Internationale du Théâtre Amateur» AITA/IATA de 1969 (Monaco) et prenant en compte les amendements successifs de 1975 (Oklahoma City), 1977 (Monaco), 1979 (Blagoevgrad), 1991 (Halden), 1993 (Monaco), 1995 (Ankara), 2001 (Monaco), 2003 (Halifax), 2005 (Monaco, de 2007 (Masan), de 2009 (Monaco), et de 2011 (Tromsø) et de 2013 (Monaco).

En plus il tient compte des décisions de l'Assemblée Générale d'Halifax en juillet 2003, votant sur la fondation de l'AITA/IATA asbl, personne juridique, rue de Flandre 46 1000 Bruxelles Belgique et sur l'adoption des statuts de l'association de fait «Association Internationale du Théâtre Amateur- AITA/IATA» comme règlement intérieur de l'AITA/IATA asbl.

Proposition du Conseil que Jacques Lemaire soit nommé Président d'Honneur (francophone) de l'AITA/IATA asbl

Avec la disparition de Guy Brousse, l'AITA/IATA avait perdu son Président honoraire de langue française. Il n'y avait aucune proposition jusqu'à ce jour pour remplacer Guy BROUSSE, mais le Conseil a estimé maintenant qu'il était maintenant approprié d'envisager de nommer à nouveau un président honoraire de langue française, lorsque Jacques Lemaire a annoncé son intention de ne plus se représenter à aucune élection au Bureau exécutif. Le court CV ci-dessous permet d'évaluer ses mérites.

Curriculum vitae résumé de Jacques Lemaire :

Né en 1943, marié depuis 43 ans avec 3 filles et 4 petits-enfants.

Sa première activité officielle dans le théâtre amateur remonte à 1963, il n'a jamais cessé d'être actif depuis, mais dans des rôles et des postes très différents au cours de ces 50 ans, mais il est toujours resté toujours un amateur absolu (son emploi avant la retraite [en 2001] était ingénieur en biochimie et catalyse).

Après 10 ans (jusqu'en 1972) d'activité basique en tant qu'acteur et metteur en scène, il a commencé son activité en tant qu'administrateur en participant à la création d'une structure départementale en 1972, devenant vice-président d'une structure régionale (région parisienne) en 1975, le président de cette structure en 1977 puis secrétaire général du Centre national (FNCTA) de la même année. Il est resté titulaire de ce poste jusqu'en 1991.

En 1991, il a été élu président de la FNCTA (jusqu'en 1996) et représentant du CIFTA au Conseil de l'AITA/IATA.

En 1993, a été nommé vice-président de l'AITA/IATA puis élu président adjoint en 1995 en application des nouveaux statuts (élection directe de l'Assemblée générale).

En 1996, il a démissionné de la présidence de la FNCTA pour se présenter à l'élection en tant que président de l'AITA/IATA et a été élu président délégué de la FNCTA pour les affaires internationales et les questions juridiques (jusqu'en 2009, quand il a décidé de ne pas briguer un nouveau scrutin après 33 ans de service continu au sein du Bureau exécutif de FNCTA) - mais il reste conseiller technique du président pour les relations internationales (toujours en fonction)

En 1997, a été élu président élu de l'AITA/IATA, a pris fonctions en 1999 (jusqu'en 2003)³

- entre 2005 et 2010, a été élu vice-président de EDERED
- entre 2005 et 2011, a été élu vice-président de la CIFTA
- depuis 2009, élu secrétaire francophone de l'AITA/IATA
- depuis 2011 Président du CIFTA
- 2013 (20 ans après sa première participation à EB de l'AITA/IATA), il a décidé de ne pas se représenter à toute nouvelle élection au Bureau exécutif de l'AITA/IATA. Mais il reste prêt à aider si nécessaire.

³ En 1998, le bureau, que le Centre estonien prêtait à l'AITA/IATA, a été repris par la ville de Tallinn et notre organisation a été exposée à être sans abri. N'étant enregistrée dans aucun pays, l'AITA / IATA n'a pas alors été considérée comme un interlocuteur fiable par la Ville. Mais la Ville était prête à signer un bail de location de 5 ans avec un citoyen de l'UE, ayant un visa estonien. Etant Président élu à cette époque, Jacques engagé sa propre responsabilité dans ce contrat. Pendant 5 ans, le bureau de l'AITA./IATA à Tallinn a été officiellement un appartement loué par Jacques pour y accueillir le siège de l'Association. Avant de quitter la présidence en 2003, Jacques a préparé avec le Bureau exécutif, de nouveaux statuts permettant à l'AITA /IATA d'être enregistrée en Belgique. Il a cofondé l'AITA/IATA asbl juste après avoir quitté sa fonction, à Halifax en 2003.